



COMMISSION DE LA CAISSE D'ENTRAIDE ET SOLIDARITE
Saison 2023 - 2024
Procès-verbal n° 01
Réunion du 11 Janvier 2024



Raymond POULAIN (Président de commission)	Présent	
Frédéric DAVY (Président du District)	Présent	
Fabien POIRIER	Présent	
Gérard NEGRIER	Présent	
Amélie FOSSE		Excusée

DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Match n° 26870611 - CS des Cheminots du Mans (508478) - FC Val du Loir (581305) du 14/10/2023 reporté au 16/12/2023 - Championnat U13 - 3^e division, poule F. (Phase 1)

OBJET : Demande de remboursement des frais de transport de l'équipe du Val de Loir.

La commission de la caisse d'entraide et de solidarité prend connaissance des pièces du dossier.

- Attendu que la commission des jeunes a fixé le report de ce match au 16/12/2023 et que celle-ci a prévenu les 2 clubs par mail en date du 12/12/2023.
- Attendu que l'équipe du CS des Cheminots du Mans n'était pas présente pour accueillir leurs adversaires le 16/12/2023 et que rien n'a été mis en œuvre pour les prévenir de leur impossibilité de les recevoir.

Au regard de ces faits, la commission conclut que la responsabilité de ce désagrément reste à la charge du club du CS des Cheminots du Mans et ne peut donc participer au règlement de ces frais.

Il apparait donc que le secrétariat du District devra facturer le montant des frais, calculés ci-dessous, au club du CS des Cheminots du Mans et créditer la même somme sur le compte du club du Val du Loir.

Calcul des frais de déplacements :

Club recevant : CS des Cheminots du Mans (508478), 4 Avenue de Bretagne, 72 000 Le Mans.

Club visiteur : FC Val du Loir (581305), rue de l'Europe, 72 340 Ruillé sur Loir.

Les 2 clubs sont éloignés d'une distance de 47 kilomètres.

47 kms x 2 (aller + retour) = 94 Kms x 0.446€ = 41.92€ x 3 véhicules = **125.76€**

Ce montant est calculé en vertu de l'article n°3 des règlements de la Caisse d'entraide et de solidarité du District de la Sarthe (Règlements votés par les clubs lors de l'AG électorale du 14/11/2020)

Le président du District de la Sarthe de Football

Frédéric DAVY

Le président de la commission

Raymond POULAIN

